Nations Unies S/2014/31



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne

Résumé

Établi en application de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la question, le présent rapport, qui porte sur la période du 1er mars 2011 au 15 novembre 2013, est le premier rapport concernant la situation des enfants et le conflit armé en République arabe syrienne à être soumis au Conseil et à son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Il donne des informations sur les violations graves commises contre des enfants par toutes les parties au conflit en Syrie.

Le conflit qui se poursuit en République arabe syrienne a des conséquences alarmantes pour les enfants. Le présent rapport montre que l'utilisation par les forces gouvernementales et les milices qui leur sont associées d'armes et de tactiques militaires disproportionnées et indiscriminées a causé la mort et la mutilation d'innombrables enfants et entravé l'accès des enfants à l'éducation et à la santé. Il révèle également que les forces gouvernementales ont arrêté, détenu arbitrairement, maltraité et torturé des enfants. Il souligne que, de leur côté, les groupes d'opposition armés ont recruté des enfants et les ont utilisés aussi bien comme combattants que dans des fonctions d'appui, et qu'ils ont mené des opérations militaires et notamment usé de tactiques de terreur dans des zones peuplées de civils, faisant des victimes parmi les civils, dont des enfants. Le rapport souligne également que nombre d'enfants ont disparu et que toutes les parties au conflit ont gravement entravé l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones les plus touchées, en particulier à travers les lignes de front et y compris dans des situations de siège. Le rapport constate aussi que les enfants syriens sont en proie à une grande détresse pour avoir vu des membres de leur famille ou des camarades tués ou blessés, ou encore pour avoir été séparés de leur famille ou déplacés.

Le présent rapport indique par ailleurs que l'activité de l'équipe spéciale de pays continue d'être limitée par de graves problèmes d'accès et de sécurité qui entravent les efforts entrepris pour assurer efficacement la surveillance, la vérification et la communication des informations concernant les violations graves commises contre des enfants en République arabe syrienne. Il se termine par une série de recommandations visant à renforcer l'action en faveur de la protection des enfants touchés par le conflit armé en République arabe syrienne.

13-62708 (F) 310114 310114





I. Introduction

1. Établi en application des résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012), le présent rapport contient des informations sur les violations graves commises contre des enfants par les parties au conflit en République arabe syrienne au cours de la période allant du 1er mars 2011 au 15 novembre 2013.

2. Les problèmes d'accès et de sécurité en République arabe syrienne ont gravement limité les possibilités de rendre compte des violations graves commises contre des enfants et font courir des risques élevés aux victimes, aux témoins et aux observateurs. Dans ces conditions, l'équipe spéciale de pays n'a pu procéder à des constatations indépendantes que sur un nombre limité de cas à l'intérieur de la Syrie. Il s'ensuit que les informations figurant dans le présent rapport proviennent dans une large mesure d'interviews réalisées par l'ONU, notamment auprès d'un grand nombre de réfugiés syriens. De nombreux récits de victimes et de témoins, tant adultes qu'enfants, corroborent les tendances générales qui se dégagent des cas de violations graves commises contre les enfants pour lesquels les faits ont été établis. Les informations figurant dans le présent rapport ne donnent qu'une indication de l'ampleur, de la portée et de la gravité des violations commises contre des enfants en Syrie.

II. Évolution politique et militaire

3. Dans un climat de mécontentement populaire face aux atteintes aux droits politiques et socioéconomiques, des manifestations ont éclaté à Deraa en mars 2011, après que des enfants eurent semble-t-il été torturés pour avoir dessiné des graffitis antigouvernementaux sur des bâtiments publics. Ces protestations ayant été violemment réprimées par les forces gouvernementales[1], le mouvement de contestation s'est propagé à d'autres villes.

4. En même temps que le Président Bashar al-Assad annonçait un train de réformes en avril 2011, des zones peuplées de civils ont été bombardées dans des opérations militaires. La découverte d'armes dans la mosquée d'al-Omari à Deera, les agissements des forces de sécurité qui ont ouvert le feu sur des manifestants dans la ville de Homs, et l'assassinat du général de l'armée Abdu Kidr al-Tallawi et de deux de ses enfants en avril 2011, sont venus accentuer l'escalade de la violence armée. En août 2011, l'Armée syrienne libre, qui regroupe diverses factions armées, a été créée par des déserteurs en Turquie. En octobre 2011 a été créé le Conseil national syrien, une coalition de groupes de l'opposition qui, en novembre 2012, a rejoint la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, communément appelée Coalition d'opposition syrienne.

5. Les efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour faciliter les négociations en vue de mettre un terme à la violence n'ont jusqu'à présent pas abouti. Le 23 février 2012, l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes ont nommé Kofi Annan Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Un accord de cessez-le-

[1] Dans le présent rapport, sauf indication contraire, le terme « forces gouvernementales » désigne les forces armées syriennes, les services de renseignement et les milices qui leur sont associées, dont les Chabiha et les comités populaires ou Forces de défense nationale.

feu, conclu le 12 avril 2012, n'a pas tenu. La Mission de supervision des Nations Unies en Syrie a été contrainte d'interrompre ses activités en août 2012. Lakhdar Brahimi a été nommé Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

6. À partir du milieu de 2012, la violence s'est intensifiée dans tout le pays. Les forces armées syriennes ont employé des armes lourdes et des armes à dispersion contre des zones peuplées de civils et tenues par des groupes d'opposition armés. Des milices progouvernementales, initialement connues sous le nom de Chabiha, auraient été armées par le Gouvernement et auraient commencé à intervenir aux côtés des forces armées syriennes. Des groupes d'autodéfense locaux connus sous le nom de comités populaires ont été créés par des partisans du gouvernement pour protéger les quartiers des groupes d'opposition armés. Intégrés dans une structure nationale dite « Forces de défense nationale » au début de 2013, ces comités sont restés sous l'autorité des organes de sécurité nationale au niveau local. En 2013, les forces gouvernementales se sont retirées de la plupart des zones kurdes. Des groupes armés kurdes syriens, notamment l'aile militaire du Parti de l'union démocratique (PYD)[2], ont pris le contrôle de plusieurs de ces zones dans le nord-est du pays.

7. Au milieu de 2012, les groupes d'opposition armés avaient renforcé leur contrôle sur les territoires situés dans les provinces du nord, de l'est et du sud, disposant d'un meilleur accès à des armes, obtenues notamment lors d'attaques menées contre des installations militaires gouvernementales. Ils ont utilisé des engins explosifs improvisés dans toute la République arabe syrienne contre les forces gouvernementales, faisant également des victimes civiles, notamment des enfants.

8. Malgré les tentatives répétées de constituer une entité militaire unifiée, les groupes d'opposition armés se sont de plus en plus fragmentés pour former diverses alliances militaires. L'Armée syrienne libre est elle-même restée divisée malgré les efforts déployés par son commandement militaire suprême, et les brigades qui en font partie ont conservé leur identité, leurs objectifs et leur commandement propres. Les idéologies extrémistes ont de plus en plus caractérisé certains groupes de l'opposition armée, avec la présence de combattants étrangers et la formation de groupes extrémistes tels que le Front el-Nosra (au début de 2012), qui a officiellement annoncé son allégeance à Al-Qaida en avril 2013. Au début de 2013, la physionomie des parties avait totalement changé : la présence des groupes affiliés à Al-Qaida (l'État islamique d'Iraq et du Cham et le Front el-Nosra, notamment) s'était intensifiée, le nombre de groupes armés, à la structure de commandement, aux objectifs politiques et militaires et aux tactiques différents, s'était multiplié, les lignes de front étaient devenues fluides et les groupes d'opposition armés avaient commencé à se battre entre eux.

9. La situation humanitaire a continué de se détériorer. Ainsi, au début du mois d'octobre 2013, on comptait en République arabe syrienne 6,5 millions de personnes déplacées ayant besoin d'aide, dont environ 3 millions d'enfants, et, dans les pays

---

[2] Le PYD est un parti politique dirigé par Saleh Muslim et Asia Abd Allah. Les milices kurdes qui lui sont associées sont les Unités de protection populaire, constituées des YPG pour les hommes et des YPJ pour les femmes, et les forces de sécurité internes « Asaysh » (APK). Elles sont liées au Comité kurde suprême (DBK) et sont dirigées par le comité de sécurité qui relève directement de ce dernier.

voisins, plus de 2,1 millions de réfugiés syriens, dont 1,1 million d'enfants. Tous les camps de réfugiés palestiniens situés en Syrie ont également subi les conséquences du conflit. Au moins 50 % des réfugiés de Palestine en Syrie ont été déplacés et un grand nombre d'entre eux ont fui le pays.

III. Violations graves commises contre les enfants

10. Le présent rapport, qui couvre une période de près de trois ans, resitue les violations dans le contexte des différentes phases du conflit syrien. Au début du conflit, les violations étaient en grande partie le fait du Gouvernement syrien, ce qui a conduit à l'inscription dans les annexes de mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/66/782-S/2012/261), des forces gouvernementales, notamment les forces armées syriennes, les services de renseignement et les milices Chahiba sur les listes de parties qui tuent ou mutilent des enfants et qui se livrent à des attaques répétées contre des écoles ou des hôpitaux ou contre le personnel protégé. À mesure que le conflit s'est intensifié et que l'opposition s'est organisée, un nombre croissant de violations commises par des groupes de l'Armée syrienne libre ont été établies, ce qui a conduit à l'inscription de ces groupes, dans les annexes de mon rapport de 2013 sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/67/845-S/2013/245), sur la liste des parties recrutant ou utilisant des enfants. Dans le même rapport, les forces gouvernementales ont en outre été inscrites sur la liste des parties se livrant à des violences sexuelles graves à l'encontre d'enfants. À la fin de la période considérée, la prolifération d'entités armées a continué de rendre très difficiles l'identification des auteurs de ces violations et l'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations touchées. Les auteurs identifiés de violations graves commises contre des enfants sont les forces armées syriennes, les services de renseignement (le renseignement militaire syrien, le renseignement de l'armée de l'air, le Bureau de la sûreté nationale syrienne, la Direction de la sécurité politique et la Direction générale du renseignement), les groupes ou milices associés au Gouvernement (les Chabiha et les comités populaires, intégrés ultérieurement au sein des Forces de défense nationale), les groupes armés kurdes syriens, les groupes formant partie de l'Armée syrienne libre, le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham, l'État islamique d'Iraq et du Cham, ainsi que d'autres groupes extrémistes armés indépendants ou non identifiés.

A. Recrutement et utilisation d'enfants

11. Les groupes d'opposition armés ont recruté des enfants pour les utiliser aussi bien comme combattants que comme auxiliaires non combattants. Si rien ne permet d'établir que les forces gouvernementales ont recruté des enfants, on sait en revanche qu'elles ont arrêté, détenu arbitrairement et torturé des enfants ayant des liens réels ou supposés avec l'opposition et qu'elles se sont également servies d'enfants comme boucliers humains.

12. D'après des informations concordantes parvenues à l'ONU tout au long de la période considérée, des enfants auraient été recrutés et utilisés par des groupes de l'Armée syrienne libre. Le Code de déontologie de l'Armée syrienne libre d'août 2012 ne mentionne ni n'interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants. Il ressort

cependant des activités de surveillance et de vérification que le recrutement et l'utilisation d'enfants ne sont pas une pratique institutionnalisée ou systématique. Des interviews réalisées auprès d'enfants ou de leurs parents ont permis d'établir que la perte de parents ou de proches, la mobilisation politique et la pression exercée par la famille ou la communauté avaient contribué à la participation d'enfants dans les groupes de l'Armée syrienne libre. De nombreux garçons ont indiqué qu'ils estimaient avoir le devoir de rejoindre l'opposition. Le recrutement des enfants a également été rendu possible par l'absence de procédures établies de vérification de l'âge des recrues ou d'ordre formel prohibant cette pratique. Il semble en outre que la participation des enfants ait souvent été facilitée par les aînés. Par exemple, en 2011, un membre de l'Armée syrienne libre originaire de la province de Homs a indiqué que son groupe comptait de nombreux enfants, parmi lesquels son fils âgé de 15 ans. Bien que les enfants aient été entraînés au maniement des armes et des couteaux, la décision de les armer était prise au cas par cas. Les différents groupes d'opposition armés avaient chacun leurs propres règles quant au rôle que pouvaient jouer les enfants et quant à l'âge à partir duquel les garçons pouvaient recevoir un entraînement militaire et porter des armes ou participer aux combats. Ainsi, un garçon de 12 ans originaire de la ville d'Edleb a indiqué qu'en raison de son âge, on ne l'avait pas autorisé en 2012 à rejoindre son frère dans l'Armée syrienne libre.

13. Des garçons âgés de 12 à 17 ans ont été entraînés, armés et utilisés comme combattants ou affectés à la garde de points de contrôle. Par exemple, un garçon de 15 ans a indiqué avoir été recruté en avril 2012 par l'Armée syrienne libre à Tell Kalakh (province de Tartous) et avoir participé à des opérations militaires. Après avoir été pris dans une embuscade des forces gouvernementales, il a fui la région et quitté le groupe. Le cas d'un garçon de 16 ans originaire de Homs, qui aurait rejoint l'Armée syrienne libre en 2012 en tant que combattant, est également révélateur. En mars 2013, sa famille a déclaré à l'ONU qu'il combattait toujours avec le groupe. Il a été rapporté que deux garçons, âgés l'un de 16 ans et l'autre de 17 ans, recevaient des soins dans un hôpital de fortune en février 2012 dans la ville d'Alep après avoir combattu sous le commandement de l'Armée syrienne libre. Celle-ci a également utilisé des enfants comme cuisiniers, porteurs, passeurs d'armes en contrebande, guetteurs, espions et messagers mais aussi pour le nettoyage des armes ou la préparation et au chargement des munitions. Ainsi, un garçon de 17 ans originaire de Qousseir, dans la province de Homs, a été entraîné, a reçu une arme et a été chargé d'aider les civils pris au piège ou blessés lors de bombardements et d'enterrer les morts. On a également recensé des cas dans lesquels l'Armée syrienne libre utilisait des garçons et des filles pour des opérations d'évacuation médicale à travers les frontières ou les lignes de front, de livraison de fournitures aux hôpitaux de campagne et d'assistance aux services médicaux d'urgence et de traumatologie, les mettant ainsi en grand danger.

14. Il a également été établi, en particulier vers la fin de la période considérée, que des enfants ont été recrutés et utilisés par des groupes armés kurdes syriens. Des garçons et des filles âgés de 14 à 17 ans ont ainsi combattu et exercé des fonctions d'appui aux côtés des groupes armés kurdes syriens dans la province de Hassaké. Les enfants ont surtout été affectés à la garde de points de contrôle, à la transmission d'informations et à la livraison de fournitures militaires mais ils ont aussi été entraînés à participer aux combats. Un garçon de 17 ans a déclaré qu'il avait rejoint les groupes armés kurdes syriens en juillet 2012 pour protéger son

quartier dans la ville frontalière de Qamiehli (province de Hassaké). À ses dires, après avoir reçu un entraînement, il a participé à des opérations militaires et été affecté à la garde de points de contrôle. Le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Cham compteraient également des enfants dans leurs rangs, mais il n'a pas été possible de le vérifier à la date d'établissement du présent rapport.

15. Les cas de recrutement ou de tentative de recrutement d'enfants parmi les populations de réfugiés dans les pays voisins sont particulièrement préoccupants. La plupart de ces agissements sont le fait de l'Armée syrienne libre ou des groupes armés kurdes syriens. L'impossibilité de poursuivre des études ou de trouver un emploi ainsi que la pression exercée par l'entourage apparaissent comme les principaux facteurs à l'origine du recrutement des enfants réfugiés.

16. L'ONU n'a pas connaissance que des enfants aient été officiellement recrutés par les forces gouvernementales. Cependant, les forces gouvernementales, notamment les milices chabiha et les comités populaires ou Forces de défense nationale, auraient, à des points de contrôle ou lors de raids dans des zones progouvernementales contestées, intimidé ou enlevé de jeunes hommes, y compris des garçons âgés de moins de 18 ans, afin qu'ils rejoignent leurs rangs. Par exemple, en juillet 2012, un homme a déclaré à l'ONU que les forces armées syriennes avaient tenté de recruter son fils de 16 ans alors qu'il passait par un point de contrôle dans la province de Deir el-Zor.

17. Selon certaines informations recueillies par l'ONU, des enfants auraient servi de boucliers humains pendant des opérations au sol menées par les forces gouvernementales, surtout en 2011 et 2012. Ainsi, pendant la période du ramadan de 2011 à Kafr Nabl (province d'Edleb), les forces gouvernementales auraient utilisé des civils, y compris au moins huit enfants, comme boucliers humains, menaçant de tuer les enfants si l'opposition ne se rendait pas. On ignore toujours ce qu'il est advenu de ces huit enfants. En avril 2012, les forces armées syriennes auraient envahi Deir Balbi (province de Homs) et traîné des femmes et des enfants dans la rue. Alors que des groupes de l'Armée syrienne libre se rapprochaient de la ville, des civils, y compris des enfants, auraient été forcés de se tenir alignés entre les chars d'assaut et les soldats de l'armée syrienne pour dissuader les groupes de l'Armée syrienne libre de lancer l'assaut. En mars 2012, dans la ville de Homs, les forces armées syriennes auraient enlevé des enfants des écoles et les auraient fait défiler dans les rues avec des porte-voix pour qu'ils annoncent son arrivée et indiquent aux assaillants éventuels qu'ils ne devaient pas tirer car il y avait des enfants parmi elle. En août 2012, dans le village de Kuferzita, dans la province de Hama, les forces armées syriennes auraient arrêté un grand nombre d'enfants, filles et garçons, âgés pour la plupart de 10 à 12 ans, et les auraient utilisés comme boucliers humains. Des enfants auraient également été forcés, sous la menace d'être arrêtés ou placés en détention, de se tenir face aux chars d'assaut des forces gouvernementales, de chanter des chansons à la gloire du régime et d'organiser une manifestation en faveur du Président syrien. Les forces armées syriennes auraient enlevé une vingtaine de ces enfants, pour les relâcher une semaine plus tard en état de choc et portant des marques de torture.

Détention d'enfants pour association présumée avec des groupes armés

18. Des enfants ont été arrêtés, placés en détention, soumis à des mauvais traitements et torturés dans des centres de détention, y compris des lieux de

détention extrajudiciaires, par les forces gouvernementales à l'occasion de campagnes d'arrestations à grande échelle menées tout particulièrement en 2011 et 2012. Des enfants ont été arrêtés parce qu'eux-mêmes ou leurs proches avaient ou étaient présumés avoir participé à des manifestations ou prêté leur appui à des groupes d'opposition armés. Selon des informations recueillies par l'ONU, des enfants auraient été arrêtés chez eux, à l'école, dans des hôpitaux, dans la rue et à des points de contrôle dans les provinces de Deraa, d'Edleb, de Homs, d'Alep, de Deir el-Zor et de Damas. Des enfants arrêtés en 2011 et 2012 auraient été transférés à de nombreuses reprises entre divers centres de détention et auraient été souvent détenus, parfois des mois durant, dans des lieux de détention des services de renseignement.

19. Certains lieux de détention tels que les écoles, les hôpitaux, les domiciles privés et les postes de contrôle ne répondaient pas aux normes internationales minimales de la justice des mineurs. Il ressort de très nombreuses déclarations de témoins, enfants ou adultes, que des enfants de 11 ans seulement auraient été soumis à des mauvais traitements et à des actes assimilables à la torture dans le but d'obtenir des aveux de leur part, de les humilier ou de forcer un proche à se rendre ou à avouer. Les mauvais traitements et actes constitutifs de torture auraient notamment pris les formes suivantes : coups infligés avec des câbles métalliques, des fouets, des bâtons ou des barres de fer; chocs électriques, y compris aux parties génitales; arrachage des ongles des doigts et des orteils; violences sexuelles, notamment viols ou menaces de viol; simulacre d'exécutions; brûlures de cigarette; privation de sommeil; isolement cellulaire; exposition à des actes de torture pratiqués sur des proches. Des rapports indiquent en outre que des enfants ont été suspendus au mur ou au plafond par les poignets ou d'une autre manière, ont été forcés de passer leur tête, leur cou et leurs jambes à travers un pneu et été ainsi battus, ou encore ont été attachés à une planche puis battus. Par exemple, un garçon de 16 ans a déclaré avoir été arrêté par les forces armées syriennes en mars 2012 et détenu avec une vingtaine d'autres enfants. Les enfants comme les adultes ont été battus avec des barres de fer, ont eu leurs ongles arrachés ou leurs doigts coupés, ou encore ont été battus à coups de marteau dans le dos, parfois à mort.

20. Dans une large mesure, l'accès aux enfants détenus a été refusé à l'ONU et aux acteurs humanitaires. De surcroît, les familles des enfants détenus n'ont souvent reçu aucune information quant au sort de ces derniers.

21. Même si l'on ne dispose que de peu d'informations, il semble que les groupes d'opposition armés aient aussi tenu des centres de détention, où des enfants considérés comme des partisans du Gouvernement auraient été soumis à des mauvais traitements et à des actes de torture.

B. Meurtres ou atteintes à l'intégrité physique d'enfants

22. À la date de l'établissement du présent rapport, on estime que plus de 100 000 personnes, dont plus de 10 000 enfants, ont été tuées et que bien davantage encore ont été blessées depuis mars 2011. Selon des informations recueillies par l'Organisation, des enfants ont été blessés lors de pilonnages d'artillerie et de bombardement aériens. Brûlures, blessures par des fragments d'obus, membres coupés ou atteintes à la colonne vertébrale comptent parmi les multiples

traumatismes constatés. L'offre de soins étant limitée, il a parfois fallu faire des amputations qui ont causé une infection, une paralysie ou un handicap définitif.

23. Tout au long des années 2011 et 2012, dans les provinces de Deraa, de Homs, d'Edleb, d'Alep, de Damas, de Hama et de Deir el-Zor, on rapporte que des enfants, dont les plus jeunes étaient âgés de 11 ans seulement, se trouvaient parmi les manifestants antigouvernementaux qui ont été blessés ou tués par des éléments des forces gouvernementales. Le 12 décembre 2011, un tireur embusqué du camp gouvernemental a tiré dans le dos d'un garçon de 16 ans qui participait à une manifestation dans le centre historique de Homs, le paralysant. Dans la province d'Edleb, en juin 2012, un témoin présent à une manifestation a déclaré avoir emmené deux garçons de 12 et 17 ans touchés par des tirs provenant des forces gouvernementales dans un hôpital où ils ont succombé à leurs blessures.

24. Des enfants ont aussi été tués ou mutilés parce que des zones résidentielles ont été prises pour cible ou utilisées à des fins militaires. Ainsi, en juillet 2011, dans la province de Homs, un garçon de 14 ans aurait été tué par un tireur embusqué au sortir d'une boulangerie. En août 2011, dans le quartier de Khaldiyé, à Homs, un homme a déclaré que son fils de sept mois avait reçu une balle dans le cou provenant du poste de contrôle établi par l'armée de l'air syrienne en face de chez lui. Selon certaines informations, des enfants auraient également été tués ou mutilés par les forces gouvernementales et les milices chabiha à l'occasion d'opérations terrestres, y compris lors de perquisitions effectuées dans des maisons à la recherche de membres de l'opposition. Les forces gouvernementales se seraient par ailleurs servies d'armes d'emploi aveugle et de puissance disproportionnée. Depuis juillet 2012, les témoignages convergent en ce qui concerne l'emploi d'armes à sous-munitions et de missiles sol-sol ou de bombes-baril dans des quartiers d'habitation. À Alep, en 2012, des bombes thermobariques ont détruit des pâtés de maisons entiers dans des zones résidentielles. En outre, de nombreux cas d'enfants touchés par des balles expansives ont été signalés.

25. En 2012 et 2013, les forces gouvernementales ont fait le blocus de villes et de villages qu'ils ont pilonnés à l'artillerie et bombardés avec des moyens aériens, tuant et mutilant des enfants dans les provinces d'Alep, de Damas, de Deraa, d'Edleb, de Hama, de Hassaké, de Homs, et de Lattaquié. Le 26 septembre 2013, une fillette de 10 ans a été tuée et ses quatre frères, âgés de 4 à 10 ans, ont été grièvement blessés lors du bombardement du village de Hayya, dans la province d'Alep. En septembre 2012, à Khirbet el-Ghazalah, dans la province de Deraa, les tirs d'artillerie intensifs des forces gouvernementales qui ont atteint un groupe de femmes et d'enfants en fuite auraient tué deux enfants et en auraient blessé gravement deux autres. Il ressort de témoignages concordants qu`en mai 2013, pendant la bataille de Qousseir (province de Homs), des tirs d'artillerie aveugles et disproportionnés ont eu lieu et que des tireurs embusqués ont pris pour cible des civils qui fuyaient la zone. Les frappes aériennes gouvernementales ont visé à maintes reprises les camps de déplacés situés à proximité de la frontière turque comme, par exemple, le camp de Bab el-Salam, qui a été attaqué le 25 juin 2013. Au moment de la rédaction du présent rapport, on assistait encore à des combats sporadiques, notamment à des tirs de mortier et à des frappes aériennes, dans les camps palestiniens de Yarmouk, Husseiniya, Sbeiné, Barzeh, Jobar, Qaboun, Khan el-Chih et Deraa.

26. On compte également des enfants parmi les victimes des massacres qui auraient été commis par les forces gouvernementales dans les provinces de Deraa, de Hama, de Homs et de Tartous, principalement en 2012 et 2013. Le 25 mai 2012, plus de 100 personnes, dont au moins 49 enfants, auraient trouvé la mort à Houla (province de Homs), la plupart tués à bout portant. Des représentants de l'ONU se sont entretenus avec un témoin oculaire qui a déclaré que sa femme et trois de ses enfants (deux garçons âgés de 5 et 8 ans et une fille âgée de 3 ans) avaient été tués sous ses yeux, que sa fille de 10 ans avait été touchée par une balle et qu'un autre de ses fils était toujours porté disparu. Il y aurait également des enfants parmi les dizaines de victimes des massacres perpétrés dans les villes de Bayda et Banias (province de Tartous) les 2 et 3 mai 2013. Dans plusieurs cas, les enfants auraient été tués chez eux, à bout portant.

27. La plupart des meurtres ou mutilations d'enfants commis durant les deux premières années du conflit sont attribués aux forces gouvernementales. Toutefois, davantage d'actes de cette sorte commis en 2013 sont imputables aux groupes d'opposition armés, qui ont fait un usage de plus en plus fréquent des armes lourdes et adopté une tactique de la terreur.

28. Des enfants étaient au nombre des victimes des massacres de la province de Lattaquié perpétrés par une coalition de groupes d'opposition armés, dont semble-t-il Ahrar el-Cham, l'État islamique d'Iraq et du Cham, le Front el-Nosra, Jaych el-Mohajirin wal-Ansar, et Souquour el-Izz, qui a mené l'attaque dite de Barouda contre des villages alaouites le 4 août 2013. Au moins 18 enfants, y compris des garçons et des filles de moins de 10 ans, ont été tués et d'autres, dont on ne connaît pas le nombre, ont subi des mutilations. Dans la plupart des cas, on a tiré sur les enfants chez eux ou alors qu'ils tentaient de fuir avec des membres de leur famille. D'après des témoignages de civils, il est arrivé que des groupes d'opposition armés cherchent à convaincre des civils de quitter les lieux avant de lancer une opération mais, le plus souvent, les groupes de l'Armée syrienne libre et autres groupes armés ont mené des opérations militaires dans des secteurs densément peuplés, causant des pertes parmi les civils, y compris les enfants, et des déplacements de population. Les groupes d'opposition armés auraient posté des tireurs embusqués dans des quartiers résidentiels. Ils y auraient aussi fait usage de mortiers, de roquettes et d'engins explosifs improvisés dans des zones résidentielles.

29. Des groupes d'opposition armés se sont livrés à des exécutions sommaires d'enfants. L'inaccessibilité de certains secteurs due à l'insécurité a empêché les enquêteurs de l'ONU de recueillir tous les éléments confirmant les faits. On pense que la réalité dépasse largement le nombre de cas connus. Par exemple, en 2011, dans la province de Damas, des éléments de l'Armée syrienne libre auraient tué un garçon de 16 ans parce qu'il aurait été forcé à collaborer avec le Gouvernement quand son père était aux mains des forces gouvernementales. Selon d'autres informations recueillies, le Front el-Nosra aurait tué des enfants, parmi lesquels un garçon de 16 ans abattu en avril 2013 dans la province de Hassaké. Dans la même province, un autre garçon, âgé de 14 ans, aurait été abattu par des éléments de groupes armés kurdes syriens liés au PYD lors d'une manifestation organisée par une autre faction kurde.

30. Des enfants ont par ailleurs été pris dans des échanges de tirs entre forces gouvernementales et groupes armés, ainsi qu'entre groupes armés. Ainsi, en août 2013, trois garçons âgés de 15 et 16 ans ont été grièvement blessés dans une attaque

du Front el-Nosra alors qu'ils tenaient un point de contrôle pour le compte de groupes armés kurdes syriens liés au PYD dans la province de Hassaké. En mai 2013, une fille de 13 ans a été blessée dans un échange de tirs entre les forces gouvernementales et des éléments de l'Armée syrienne libre alors qu'elle tentait de s'enfuir de Qousseir.

31. Selon des informations crédibles, plusieurs attaques au mortier menées dans la ville de Damas et aux alentours ont tué au moins 9 enfants et en ont blessé au moins 43 en novembre 2013. Par exemple, le 11 novembre, un obus de mortier tombé sur un bus scolaire devant une école du quartier damascène de Bab Charqi aurait tué quatre enfants et le chauffeur et auraient blessé quatre autres enfants et deux membres du personnel de l'école.

32. Par ailleurs, le Ministère syrien de l'intérieur a communiqué à l'ONU un décompte des enfants qui auraient été tués ou blessés par les groupes d'opposition armés dans différentes provinces. Si l'on en croit ces chiffres, au moins 130 enfants ont été tués (par les bombardements, par balle ou par exécution sommaire) et au moins 118 enfants ont été blessés entre le 10 novembre 2011 et le 22 décembre 2013.

33. Dans son rapport sur l'utilisation qui aurait été faite d'armes chimiques dans la Ghouta, faubourg de Damas, le 21 août 2013 (A/67/997-S/2013/553), la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne a conclu que des armes chimiques avaient été employées à grande échelle, faisant de nombreuses victimes civiles, en particulier des enfants. Elle a également indiqué que des roquettes sol-sol contenant du sarin, agent neurotoxique, avaient été employées à Ain Tarma, Moudamiyé et Zamalka, dans la province de Rif-Damas. L'ONU a également reçu des informations selon lesquelles des armes chimiques auraient également fait des victimes parmi les enfants dans les provinces d'Alep, de Homs, d'Edleb et de Damas, mais elle n'est pas en mesure de confirmer la réalité des faits ou d'en identifier les auteurs.

C. Violence sexuelle

34. On pense que peu de victimes d'actes de violence sexuelle liés au conflit en Syrie se manifestent, par peur des représailles et de la stigmatisation et du fait de l'absence de services à même de les protéger et de les assister de façon confidentielle. À ce qu'il paraît, la violence sexuelle envers les femmes et les filles ou la peur de cette violence serait l'une des raisons qui conduit les familles à quitter leur domicile et, pour certaines, le pays.

35. L'ONU a rassemblé des preuves de la violence sexuelle subie par des enfants détenus par les forces gouvernementales dans des lieux de détention officiels ou clandestins. Cette violence servirait à humilier, blesser, obtenir des aveux forcés ou faire pression sur un parent pour qu'il se livre. Les actes ou les menaces de violence sexuelle ont été, pour l'essentiel, le fait de membres des services de renseignement syriens et des forces armées syriennes et visaient des personnes considérées par eux comme membres ou sympathisants de l'opposition. D'après les informations dont on dispose, la violence sexuelle aurait principalement consisté à électrocuter ou brûler les parties génitales des garçons et à les violer, ces pratiques étant plus rares en ce qui concerne les filles bien que des cas aient été signalés. Des garçons détenus ont été l'objet de simulations d'actes sexuels et d'autres humiliations de même nature.

Certains ont aussi dû faire face à des menaces de viol visant des membres de leur famille. Par exemple, un garçon de 16 ans de la province d’Edleb a déclaré avoir été arrêté en mars 2012 avec cinq autres garçons âgés de 13 à 15 ans à un poste de contrôle situé près de son école et détenu dans un centre des services de renseignement. Il a dit avoir assisté à des sévices sexuels sur la personne d’un de ses amis âgé de 14 ans, qui a ensuite été tué. L’ONU a aussi recueilli des informations médicales concernant les soins prodigués à deux garçons âgés de 15 et 16 ans qui avaient été arrêtés à Douma, dans la province de Rif-Damas, en juillet 2012, puis détenus pendant trois mois au Centre de renseignement de l’armée de l’air, à Damas, où ils auraient subi des sévices sexuels.

36. De même, l’ONU a reçu des allégations de viol, y compris de viol collectif, et d’autres actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles commis, parfois en présence de membres de leur famille, par des membres des forces gouvernementales, notamment dans des postes de contrôle, lors d’incursions et à l’occasion de la perquisition de logements de familles considérées comme favorables à l’opposition. Dans la province d’Edleb, plusieurs personnes ont indiqué qu’elles-mêmes ou leurs voisins avaient hébergé ou aidé des jeunes femmes violées qui avaient fui le district de Bab Amro (province de Homs) en août 2012 du fait d’opérations terrestres des forces gouvernementales. Dans une autre affaire survenue elle aussi dans la province de Homs, en juillet 2012, on dispose de preuves selon lesquelles, alors qu’elles fouillaient un quartier à la recherche de civils ayant participé à des manifestations contre le Gouvernement, les forces gouvernementales ont arrêté arbitrairement une jeune habitante de 14 ans qu’ils ont gardée plus de six mois en détention et violée.

37. Il semble également que des actes de violence sexuelle aient été commis par des groupes d’opposition armés mais il n’a pas été possible, au moment de la rédaction du présent rapport, de vérifier la réalité des faits, les enquêteurs de l’ONU n’ayant pas pu se rendre sur place.

38. L’exploitation et les violences sexuelles et sexistes, auxquelles les enfants déplacés sont particulièrement vulnérables, que ce soit en Syrie ou dans d’autres pays, demeurent un problème grave et figurent parmi les conséquences les plus inquiétantes de la crise humanitaire créée par le conflit en Syrie.

D. Attaques d’écoles et d’hôpitaux

39. Les écoles et les hôpitaux, auxquels toutes les parties se sont attaquées de façon disproportionnée, ont été gravement touchés. Ces attaques, l’utilisation fréquente des locaux scolaires et hospitaliers à des fins militaires et le fait que les enseignants et le personnel médical soient pris pour cible par tous les belligérants ont profondément entravé l’exercice du droit d’accès des enfants à l’éducation et à la santé. De plus, les frappes aériennes aveugles des forces gouvernementales et les tirs d’artillerie des groupes d’opposition armés sur des quartiers résidentiels ont endommagé ou détruit des établissements scolaires et des lieux de soins.

40. En octobre 2013, d’après les statistiques officielles, au moins 3 000 des 22 000 écoles du pays avaient été endommagées ou détruites. Plus de 1 000 établissements servaient d’abri à des déplacés. On estimait à 2 260 000 le nombre d’enfants déscolarisés ou fréquentant l’école par intermittence, et plus de 52 500 enseignants (22 %) et 523 psychologues scolaires (18 %) manquaient à

l'appel. Actuellement, près de 1 615 écoles fonctionnent selon un système de classes alternées. La scolarité des enfants des camps de réfugiés palestiniens a aussi été fortement perturbée par les hostilités. Au moment de la rédaction du présent rapport, seules 39 des 118 écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fonctionnaient encore – se partageant une même salle par roulement dans certaines d'entre elles –, 71 écoles avaient été fermées, 8 hébergeaient des déplacés et 8 autres, qui hébergeaient aussi des déplacés, fonctionnaient partiellement.

41. En 2011, les forces gouvernementales auraient pris pour cible les écoles dont les enseignants et les élèves étaient soupçonnés d'avoir participé aux manifestations. D'après des témoins, des écoles ont été endommagées ou détruites et de nombreux enfants et enseignants ont été arrêtés dans les établissements scolaires. Par ailleurs, les forces gouvernementales ont attaqué des écoles à l'artillerie et posté des tireurs embusqués dans des locaux scolaires dans les provinces de Damas, de Homs, de Hama, d'Alep et de Deraa. En septembre 2011, à Qousseir, un élément des Chabiha aurait tué une fille de 15 ans et blessé plusieurs enfants en tirant sur le bâtiment d'une école depuis la cour de récréation. Un garçon de Daraya (province de Damas) âgé de 11 ans a déclaré que, le 12 décembre 2012, son camarade de classe avait été tué alors qu'il essayait d'échapper aux forces gouvernementales qui faisaient feu sur son école et auraient tué et blessé d'autres élèves. Dès la fin de l'année 2011 et de plus en plus souvent en 2012 et 2013, des écoles ont été touchées par des frappes aériennes gouvernementales et d'intenses tirs d'artillerie, surtout dans les provinces d'Alep, de Deraa, d'Edleb, de Hama et de Homs. Ainsi, en décembre 2012, cinq enfants ont été tués dans une frappe aérienne contre l'école publique de Houla dans la province de Homs.

42. Des écoles ont également été utilisées comme centres de détention, essentiellement par les forces gouvernementales. Par exemple, selon certaines informations, après avoir été arrêtés en mars 2012 à un point de contrôle, six garçons de Kafr Nabl (province d'Edleb) auraient été retenus prisonniers pendant 11 jours dans une école du voisinage par des éléments des forces armées syriennes et des milices chabiha.

43. Selon certaines informations recueillies par l'ONU, des groupes armés auraient aussi détruit des écoles à l'occasion d'incursions ou de coups de main dans des villages. En février 2013, deux écoles auraient servi de base militaire à des combattants du Front el-Nosra à Tall Brak et el-Hol, dans la province de Hassaké. En mai 2013, deux écoles auraient été pillées par des éléments de l'Armée syrienne libre à Hama, ce qui a entraîné leur fermeture et privé de classe quelque 1 500 élèves. D'autres informations ont été reçues, selon lesquelles des groupes armés radicaux ont procédé à des exécutions sommaires d'enseignants, quelquefois devant leurs élèves.

44. Tous les belligérants ont transformé en casernes, bases opérationnelles, postes de tir et lieux de détention des écoles où, dans certains cas, des enfants avaient classe et risquaient donc très fortement d'être attaqués. À Alep, en mai 2012, les forces gouvernementales ont attaqué une école primaire qui servait, semble-t-il, de base à un groupe de l'Armée syrienne libre, blessant 15 enfants âgés de 6 à 12 ans. Plus tard en 2012, des groupes de l'Armée syrienne libre auraient utilisé deux écoles comme bases opérationnelles dans le quartier de Salaheddin (province d'Alep). À Qousseir, dans la province de Homs, ils auraient utilisé trois écoles comme dépôts

d’armes et bases militaires, empêchant quelque 2 100 enfants d’aller en classe. Par ailleurs, depuis le milieu de l’année 2013, l’État islamique d’Iraq et du Cham dans le nord de la Syrie tenterait de changer le programme scolaire et aurait monté des écoles islamiques où les enfants seraient endoctrinés et poussés au « jihad ».

45. En novembre 2013, plusieurs attaques auraient visé des écoles à Damas. Des tirs de mortier auraient atteint des groupes scolaires des quartiers damascènes de Doueila, Bab Charqi et Qassa les 3 et 11 novembre, tuant des enfants et du personnel de ces établissements. Le 13 novembre, redoutant de nouvelles attaques, le Ministère de l’éducation a décidé de suspendre les cours pendant trois jours dans les secteurs touchés.

46. Selon des informations transmises à l’ONU par le Gouvernement syrien, au moins 3 004 écoles ont été détruites depuis le début du conflit et 1 068 écoles, soit 20 % de tous les établissements du pays, ont été transformés en abris, privant près de 2 millions d’enfants d’accès à l’éducation. Selon un décompte communiqué par le Gouvernement, les groupes d’opposition armés auraient commis 28 attaques contre des écoles et des bus scolaires entre le 20 novembre 2012 et le 22 décembre 2013.

47. D’après les informations dont on dispose, ce sont principalement les forces gouvernementales qui ont attaqué les hôpitaux et autres infrastructures de santé, surtout les installations sanitaires de fortune mises en place par l’opposition, et qui ont menacé et attaqué des membres du personnel médical. De plus, elles ont utilisé à des fins militaires plusieurs hôpitaux à l’entrée desquels elles ont installé des points de contrôle et où elles ont perturbé le travail du personnel médical, arrêté des patients et des membres du personnel soignant et posté des tireurs sur les toits. La présence de tireurs sur le toit d’hôpitaux publics et privés a été signalée dans la province de Homs. Par ailleurs, les forces gouvernementales se seraient servies du personnel médical et de l’offre de soins pour s’assurer une supériorité militaire sur l’opposition et empêcher les combattants et les civils considérés comme partisans de l’opposition de recevoir des soins.

48. Les réseaux de santé de l’opposition ont créé des hôpitaux de campagne provisoires chez des particuliers, dans des caves et dans des mosquées par crainte de voir les leurs arrêtés, maltraités ou exécutés par les forces gouvernementales. D’après de nombreux témoignages de membres du personnel médical professionnel ou bénévole pratiquant dans ces locaux de fortune, les forces gouvernementales les ont attaqués à l’artillerie à maintes reprises de même que les hôpitaux situés dans des secteurs contrôlés par l’opposition et elles ont également attaqué les ambulances, faisant des morts et des blessés parmi les patients et le personnel médical et endommageant les infrastructures et les fournitures médicales. Le 13 septembre 2013, le bombardement aérien de l’hôpital de campagne d’el-Nour, à Yabrod (province de Homs) par les forces armées syriennes a fait au moins huit morts parmi les patients.

49. On ne compte plus les témoignages selon lesquels les forces gouvernementales ont utilisé des installations sanitaires pour identifier des membres et des sympathisants de l’opposition ou des proches de ces personnes, et empêché des civils, y compris des enfants, de se faire soigner s’ils étaient soupçonnés de venir de secteurs contrôlés par l’opposition. Par exemple, l’hôpital Albir de Rastan, dans la province de Homs, a été attaqué à plusieurs reprises par les forces armées syriennes. En janvier 2012, il aurait été encerclé par des chars. Les soldats ont arrêté

25 personnes qu'ils auraient exécutées à l'entrée de l'établissement. Plus tard, une partie des locaux du même hôpital a été utilisée comme base militaire par les forces gouvernementales. En août 2013, du fait de la présence constante de militaires, le nombre de consultations avait, d'après certaines informations, baissé de 70 %.

50. Dans les zones réputées favorables à l'opposition des provinces de Homs, d'Edleb, de Deraa et d'Alep, des combattants de l'opposition et des civils blessés, y compris des enfants auraient, après avoir été admis dans les hôpitaux publics, été victimes d'arrestations, de placements en détention, de mauvais traitements et d'actes relevant de la torture commis, selon les cas, par des médecins civils ou des membres des forces gouvernementales et des Chabiha. Il a également été rapporté que des civils présumés appartenir à l'opposition qui avaient besoin d'un traitement médical urgent avaient été à maintes reprises bloqués à des points de contrôle gouvernementaux ou repoussés à l'entrée des hôpitaux. En décembre 2011, par exemple, les forces armées syriennes auraient barré l'accès à l'hôpital Ibn Sina, dans la province de Rif-Damas, pour mieux le contrôler. Des membres du personnel médical disent s'être sentis menacés d'être arrêtés, placés en détention, maltraités ou exécutés s'ils ne coopéraient pas et n'obéissaient pas aux ordres leur interdisant de soigner les partisans présumés de l'opposition. L'ONU a également rassemblé des éléments indiquant que des membres du personnel médical avaient été arrêtés pour avoir soigné des civils supposés appartenir à l'opposition.

51. L'ONU a par ailleurs été informée que, dans certains cas, des groupes d'opposition armés avaient refusé de soigner des combattants progouvernementaux. On sait aussi que des éléments de ces groupes ont détourné des ambulances de leur usage. En outre, il est attesté que, plusieurs fois en 2012, l'Armée syrienne libre s'est servie d'ambulances pour passer des postes de contrôles gouvernementaux dans la province d'Edleb.

52. D'après un décompte établi par le Gouvernement de la République arabe syrienne et transmis à l'ONU pour les besoins du présent rapport, 63 hôpitaux, 471 centres médicaux et 412 ambulances ont été attaqués depuis le début du conflit. En outre, 240 membres du personnel médical auraient été tués. Le Gouvernement attribue la responsabilité de ces attaques aux groupes d'opposition armés.

53. D'après un rapport du Ministère de la santé daté de juillet 2013, 60 % des hôpitaux publics ont été touchés par le conflit et, parmi eux, 38 % étaient alors hors service et 22 % endommagés. De surcroît, 38 % de l'ensemble des centres de soins publics et 92 % du parc d'ambulances public avaient été détruits ou endommagés. En octobre 2013, les combats qui se poursuivaient avaient, indique-t-on, provoqué la fermeture de 12 des 23 dispensaires offrant des soins de santé aux réfugiés de Palestine en Syrie. À Homs, par exemple, 50 % des médecins auraient quitté la ville. Dans l'agglomération d'Alep, qui comptait 5 000 médecins avant le conflit, il en resterait 36.

E. Enlèvement d'enfants

54. La pratique des enlèvements de civils, notamment d'enfants, est devenue un trait saillant du conflit en Syrie. Selon plusieurs informations reçues par l'ONU, les groupes progouvernementaux comme les groupes d'opposition armés enlèveraient des enfants en vue d'extorquer des rançons, d'obtenir la libération de prisonniers ou de faire pression sur les proches supposés favorables à la partie adverse. Très

souvent, on ignore tout de l'endroit où sont séquestrés les enfants ainsi enlevés. À titre d'exemple, en février 2013, un enfant de 17 ans a été enlevé par des miliciens des Chabiha devant sa maison dans la province de Homs. De même, en juillet 2013, une fille de 15 ans, qui fuyait avec sa famille la ville d'Abou el-Zouhour dans la province d'Edleb, a également été enlevée par des éléments armés avant d'être libérée en échange de la voiture et de l'argent de sa famille. On compterait aussi environ 50 enfants parmi les 200 personnes prises en otage par plusieurs groupes d'opposition armés lors de l'offensive « Barouda » lancée le 4 août 2013 dans la province de Lattaquié. À l'heure où s'écrit ce rapport, on ignore toujours où se trouvent ces otages et qui les retient.

F. Refus d'accès humanitaire

55. Malgré le travail accompli par les acteurs humanitaires et le renforcement des opérations humanitaires, il est encore difficile pour les organisations humanitaires, à l'heure du présent rapport, d'accéder à certaines zones des provinces de Rif-Damas (notamment Moudamiyé, el-Yarmouk, Hajar el-Assouad), d'Alep, d'Edleb, de Deraa, de Deir el-Zor, d'Hama, de Homs, de Quneitra, de Hassaké et de Raqqah. Les difficultés sont principalement imputables à l'insécurité, à la fluidité des lignes de front et à la multiplication des postes de contrôle installés par toutes les parties mais tiennent aussi à des obstacles administratifs. L'ONU a demandé à plusieurs reprises que le personnel humanitaire puisse avoir accès sans entrave aux populations dans tout le pays. En octobre 2013, il fallait apporter une aide humanitaire à quelque 6,5 millions de déplacés internes (dont environ 3 millions d'enfants), aux communautés d'accueil et aux refugiés d'Iraq et de Palestine.

56. Les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés maintiennent des zones en état de siège depuis des mois, empêchant l'accès de l'aide humanitaire aux civils et notamment aux enfants. Plusieurs zones de Rif-Damas, comme Moudamiyé et Ghouta-Est, sont assiégées par les forces gouvernementales depuis octobre 2012, privant plus d'un million de civils ayant besoin d'urgence d'une assistance humanitaire. Par ailleurs, les camps de réfugiés palestiniens de Yarmouk et de Sbeiné sont également bouclés, ce qui empêche de venir en aide aux réfugiés. Dans la vieille ville de Homs, qui est assiégée par les forces gouvernementales et par les groupes d'opposition armés depuis le début de 2012, aucune assistance alimentaire n'a pu être apportée aux habitants depuis août 2012. De même, dans les villages de Noubl et d'el-Zahra (nord du gouvernorat d'Alep) qui auraient été assiégés par des groupes d'opposition armés (notamment Ahrar el-Cham, Kathaib al-Haq, les brigades Nooreldin el-Zenki, Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Cham), plus de 35 000 personnes auraient été privées de produits de première nécessité et d'aide humanitaire depuis début 2013.

57. La multiplication des postes de contrôle et des détournements de fournitures humanitaires par toutes les parties au conflit a entravé l'acheminement régulier de nourriture et d'autres produits humanitaires dans tout le pays. Les forces gouvernementales s'opposent systématiquement au passage des fournitures médicales destinées aux zones contrôlées par les groupes d'opposition armés. Le contenu des trousses médicales, notamment le matériel d'obstétrique, de sauvetage et de chirurgie, est confisqué aux postes de contrôle au prétexte qu'il est susceptible de servir à soigner les combattants de l'opposition. Par ailleurs, le Gouvernement a imposé de longues procédures bureaucratiques pour le personnel, le matériel et les

fournitures humanitaires, qui ont pour effet de retarder voire d'empêcher la délivrance de visas, de permis pour les véhicules armés et d'autorisations de déplacement à l'intérieur du pays.

58. Selon des informations communiquées par le Gouvernement syrien, plusieurs mesures ont été récemment prises pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire dans le pays. De nouvelles procédures d'autorisation ont été mises en place, notamment pour les expéditions provenant des entrepôts de l'ONU, mais sont appliquées au coup par coup. Par ailleurs, la situation s'est légèrement améliorée en ce qui concerne l'entrée, la liberté de mouvement et le déploiement du personnel humanitaire dans le pays, ainsi que l'acheminement des fournitures et services humanitaires (unités sanitaires mobiles, fournitures médicales, matériel chirurgical).

59. Du fait de la fragmentation des groupes d'opposition, il est devenu de plus en plus difficile de négocier un accès en toute sécurité de part et d'autre des lignes de front. Pendant la période considérée, le Front el-Nosra et d'autres groupes non identifiés ont systématiquement attaqué les convois humanitaires. Ainsi, en juin 2013, le Front el-Nosra a pillé trois camions humanitaires transportant 3 000 paniers de produits alimentaires entre el-Mayadin dans la province de Deir el-Zor et la ville de Hassaké dans la province de Hassaké, ainsi qu'un camion chargé de médicaments et de vaccins de l'Organisation mondiale de la Santé et du Ministère de la santé à Saraqeb près d'Edleb. En juin 2013, quatre camions transportant 160 tonnes d'aide alimentaire ont été détournés et pillés par des éléments d'Al-Khandak dans la province d'Edleb.

60. Les membres du personnel humanitaire, national comme international, ont été intimidés, menacés, arrêtés, détenus, blessés ou tués. Depuis le début du conflit jusqu'à la date d'établissement du présent rapport, 25 volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont ainsi été tués, perturbant l'acheminement de fournitures et de services pouvant sauver des vies. Le 13 octobre 2013, sept travailleurs humanitaires (six d'un organisme international, un d'une organisation non gouvernementale nationale) ont été enlevés dans la province d'Edleb. Quatre d'entre eux ont été relâchés, mais on ignore toujours où se trouve les trois autres à l'heure du présent rapport. Par ailleurs, 17 membres du personnel de l'ONU ont été enlevés pendant la période considérée. En mai 2013, un groupe d'opposition armé placé sous le commandement d'Abou Hamza a temporairement enlevé huit membres du personnel de l'ONU près d'Alep et volé un véhicule blindé de l'ONU. Au 31 octobre 2013, 13 membres du personnel de l'ONU recrutés sur le plan national ont été tués et 22 autres étaient toujours détenus, portés disparus ou séquestrés.

IV. Action de sensibilisation et de dialogue auprès des parties au conflit pour prévenir et faire cesser les violations graves contre les enfants

61. À l'invitation du Gouvernement syrien, ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, s'est rendue en Syrie à deux occasions, la première en décembre 2012, l'autre en juillet 2013.

62. Sa première visite avait pour objet prioritaire l'institution d'un mécanisme de surveillance et d'information qui permette le suivi rigoureux de la liste des parties au conflit en Syrie qui commettent des violations graves contre les enfants. Par la

suite, le 6 mars 2013, une équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a été créée avec le consentement du Gouvernement. Ma Représentante spéciale a multiplié les contacts avec le Gouvernement et l'Armée syrienne libre et les a exhortés à prévenir et faire cesser toutes les violations graves commises contre les enfants.

63. Le 14 mars 2013, le Gouvernement syrien a communiqué à l'équipe spéciale un rapport sur les violations graves commises contre les enfants en Syrie mettant en évidence les mesures prises pour faire face aux répercussions du conflit sur les enfants, notamment la scolarisation des enfants déplacés et la reconstruction des écoles endommagées. Tout en œuvrant en faveur de l'instauration d'une structure spécialisée dans les graves violations contre les enfants, l'équipe spéciale a régulièrement fait part au Gouvernement de ses inquiétudes devant l'ampleur des violations commises contre les enfants et souligné la nécessité de mettre en place des dispositifs de prévention.

64. Dans le but de mettre en place des mesures pour prévenir les violations graves contre les enfants, le Gouvernement syrien a entrepris une série de réformes législatives. Ainsi, la loi n° 11/2013, entrée en vigueur le 30 juin 2013, érige en infraction pénale toutes les formes de recrutement et d'utilisation d'enfants de moins de 18 ans par les forces armées et les groupes armés : participer directement aux hostilités, porter et transporter des armes, du matériel ou des munitions, poser des explosifs, mener des activités de surveillance ou de reconnaissance, servir de diversion ou de bouclier humain, aider ou assister les auteurs de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. La même loi alourdit les peines encourues en cas de viol d'une fille de moins de 15 ans. Par ailleurs, le décret 20/2013 du 2 avril 2013 réprime l'enlèvement et le kidnapping de personnes dans le cadre de la crise.

65. Lors de sa visite en Syrie et dans les pays voisins en juillet 2013, ma Représentante spéciale a appelé à la pleine mise en œuvre des nouveaux textes et à leur application à toutes les parties au conflit. Elle a également plaidé auprès du Gouvernement en faveur de la création d'un mécanisme interministériel de coordination en vue de prévenir et de combattre les violations contre les enfants et de faciliter le partage d'informations à ce sujet au sein du Gouvernement syrien et avec l'ONU. La question de la libération des enfants détenus arbitrairement pour association supposée avec des groupes d'opposition armés a également été évoquée avec les représentants des différents ministères et devait être abordée à titre prioritaire lors de la première réunion du Comité interministériel sur les enfants et le conflit armé du Gouvernement syrien. Cette question a également été évoquée avec le Ministre adjoint des affaires étrangères syrien lors de sa visite le 28 septembre 2013. La première réunion du Comité avec les représentants de l'ONU a eu lieu le 12 décembre 2013. L'ONU ignore si le Gouvernement syrien a pris des mesures concernant les enfants détenus pour association présumée avec des groupes armés.

66. Ma Représentante spéciale a repris son travail de sensibilisation visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit lors de sa deuxième visite en Syrie auprès des commandants de l'Armée syrienne libre et en octobre 2013 à New York auprès des représentants de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes (Coalition d'opposition syrienne). La situation de la population civile dans les zones en état de siège a été évoquée avec le Gouvernement et l'ONU n'a eu de cesse d'appeler les belligérants dans ces zones à assurer l'accès de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. En se

rendant dans quatre pays limitrophes de la Syrie, ma Représentante spéciale a également pu prendre directement la mesure des répercussions du conflit sur la région. Alors que le nombre de réfugiés ne cesse de croître, la pression sur les pays hôtes, en particulier les services sociaux, a atteint un niveau critique. Dans les quatre pays où ma Représentante spéciale s'est rendue, le nombre de réfugiés dans les zones urbaines et dans les camps alourdit la pression sur les communautés qui les accueillent. Cette situation pose des problèmes supplémentaires de protection des enfants : manque d'accès à l'éducation ou à la santé, mise au travail, recrutement au sein de la population de réfugiés, exploitation sexuelle, mariages forcés de mineurs.

67. La Commission syrienne des affaires familiales a de son côté entrepris de lancer une campagne de sensibilisation avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans le but de prévenir les atteintes aux droits des enfants. L'ONU aide actuellement le Ministère des affaires sociales à élaborer une stratégie visant à prévenir et faire cesser l'association d'enfants avec les forces armées ou groupes armés ainsi que d'autres violations graves contre les enfants. Des campagnes d'information et l'intégration dans le cursus scolaire de la sensibilisation au danger des mines et des restes explosifs de guerre sont actuellement menées en partenariat notamment avec le Ministère de l'éducation. En septembre 2013, le Gouvernement a également donné une suite favorable à une demande de l'ONU, qui préconisait de sensibiliser les médias d'État pour empêcher la diffusion d'images d'enfants « avouant être associés à des groupes armés ».

V. Recommandations

68. Les souffrances endurées par les enfants en République arabe syrienne depuis le début du conflit, dont rend compte le présent rapport, sont indicibles et inacceptables. Les violations doivent cesser immédiatement. Aussi, je demande instamment à toutes les parties au conflit de prendre sans retard toutes les mesures voulues pour protéger et faire respecter les droits de tous les enfants en Syrie. J'exhorte en particulier toutes les parties :

a) À respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, à faire cesser toutes les violations graves contre les enfants et à prendre toutes les mesures voulues pour protéger les enfants et les autres civils lors des opérations militaires;

b) À enquêter sur les atteintes et violations et à prendre les mesures disciplinaires à l'encontre des individus soupçonnés de les avoir commises conformément aux normes internationales;

c) À mettre fin à toutes les attaques indifférenciées et disproportionnées dirigées contre les zones civiles et les espaces publics, notamment au recours aux tactiques de terreur, aux frappes aériennes, aux armes chimiques et à l'artillerie lourde;

d) À assurer et faciliter l'accès sans entrave de l'assistance humanitaire aux populations touchées, notamment à celles des villes assiégées et des autres zones difficiles d'accès, et à instaurer des couloirs humanitaires et des pauses humanitaires pour permettre la livraison de fournitures essentielles aux habitants assiégés et aux autres populations ayant besoin d'une aide, ainsi que l'organisation de campagnes

de vaccination. En particulier, je demande instamment à toutes les parties au conflit d'autoriser la livraison de fournitures médicales à toutes les personnes ayant besoin d'une aide médicale sans distinction, conformément à l'article 3 commun aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels;

e) À relâcher immédiatement toutes les femmes et tous les enfants enlevés;

f) À cesser d'utiliser les écoles et les hôpitaux à des fins militaires et à protéger le caractère civil de ces institutions;

g) À prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser toute forme d'atteinte et de violence sexuelles à l'égard des garçons et des filles.

69. La République arabe syrienne étant partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi qu'aux autres instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, c'est au Gouvernement syrien qu'il incombe en premier lieu de protéger les enfants sur l'ensemble du territoire national. Je demande au Gouvernement de la République arabe syrienne :

a) De mettre fin au meurtre et à la mutilation d'enfants, en violation du droit international, d'enquêter sur de tels faits et de rendre publics les résultats des enquêtes menées;

b) De garantir la neutralité des hôpitaux en assurant un même accès à tous les patients aux hôpitaux et autres installations médicales, et de s'abstenir de poster des soldats à l'intérieur et à proximité des hôpitaux;

c) De mettre fin à l'arrestation et à la détention arbitraires des enfants, notamment de ceux qui sont détenus en raison de leur association présumée avec l'opposition armée, de libérer tous les enfants détenus sous cette inculpation par des entités étatiques ou paraétatiques, et d'autoriser l'accès aux détenus des organes de contrôle internationaux;

d) De prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le renforcement des opérations de secours humanitaires et de lever tous les obstacles susceptibles de retarder la fourniture de l'aide et de produits humanitaires;

e) De veiller à ce que toutes les milices associées au Gouvernement respectent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et de mettre fin à toutes les violations contre les enfants, notamment au meurtre et à la mutilation ainsi qu'au recrutement et à l'utilisation d'enfants;

f) De veiller à ce que le Comité interministériel sur les enfants et le conflit armé se réunisse régulièrement avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour discuter de questions liées à la protection des enfants dans le cadre du conflit syrien et pour élaborer un cadre permettant de prévenir et de réprimer les violations commises. À cet égard, j'exhorte également le Gouvernement syrien à nouer le dialogue avec l'ONU en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action visant à mettre fin au meurtre et à la mutilation d'enfants, en violation du droit international, à la violence sexuelle à l'égard des enfants en détention et aux attaques perpétrées contre les écoles et les hôpitaux ainsi que le personnel protégé.

70. J’exhorte tous les groupes d’opposition armés :

a) À mettre fin au meurtre et à la mutilation d’enfants et aux autres violations graves commises contre les enfants, en violation du droit international, à dénoncer publiquement toutes ces violations, et à prendre toutes les mesures voulues pour protéger les enfants et les autres civils lors des opérations militaires et dans les zones placées sous leur contrôle;

b) À enquêter et à prendre les mesures disciplinaires qui s’imposent conformément aux normes internationales à l’encontre des individus combattant dans leurs rangs dont on sait ou soupçonne qu’ils ont commis des crimes et violations graves contre les enfants;

c) À prendre des mesures pour prévenir et faire cesser le recrutement et l’utilisation d’enfants de moins de 18 ans dans leurs rangs, notamment à en consacrer clairement l’interdiction dans les codes de déontologie, et à consulter l’ONU en vue d’élaborer et de mettre en œuvre des plans d’action à cet effet;

d) À s’abstenir d’attaquer les convois humanitaires et à leur permettre d’accéder sans entrave aux zones placées sous leur contrôle ou de les traverser.